

DÉCISION DU CONSEIL
du 29 novembre 2004
portant nomination d'un membre suppléant espagnol du Comité des régions
(2004/829/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

considérant ce qui suit:

- (1) La décision 2002/60/CE du Conseil du 22 janvier 2002 ⁽¹⁾ porte nomination des membres et suppléants du Comité des régions.
- (2) Un siège de membre suppléant du Comité des régions est devenu vacant suite à l'échéance du mandat de M. Alejandro FONT de MORA y TURÓN, portée à la connaissance du Conseil en date du 26 octobre 2004,

DÉCIDE:

Article unique

M^{me} Gema AMOR PEREZ, Consejera de Cooperación y Participación — Gobierno de la Comunidad Autónoma de Valencia, est nommée membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Alejandro FONT de MORA y TURÓN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2006.

Fait à Bruxelles, le 29 novembre 2004.

Par le Conseil

Le président

L. J. BRINKHORST

⁽¹⁾ JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.